

11 & 12 novembre 2017
Salle d'Armes de la Waldeslust à **Colmar**

Catégories et horaires

SAMEDI	Armes	Catégories Hommes-Dames	Appel	Début
11/11/2017	EPEE	M11	13h	13h30
	EPEE	M13	13h	13h30
	EPEE	M17	13h30	14h00
	EPEE	SENIORS	13h30	14h00
	EPEE	M15	17h00	17h30
	EPEE	M20	17h00	17h30
	EPEE	VETERANS	17h15	17h45
	SABRE	VETERANS	17h15	17h45
DIMANCHE		Catégories Hommes-Dames	Appel	Début
12/11/2017	FLEURET	M15	9h00	9h30
	FLEURET	M20	9h00	9h30
	FLEURET	SENIORS	9h00	9h30
	FLEURET	M11	14h30	15h00
	FLEURET	M13	14h30	15h00
	FLEURET	M17	15h00	15h30
	FLEURET	VETERANS	15h15	15h45
	FLEURET	Handisport Fauteuil	11h00	11h30
	EPEE	Handisport Visuel Open	11h00	11h30
	SABRE	M11	13h00	13h30
	SABRE	M13	13h00	13h30
	SABRE	M17	13h00	13h30
	SABRE	SENIORS	15h00	15h30
	SABRE	M15	15h00	15h30
	SABRE	M20	15h00	15h30

La compétition handisport visuel à l'épée est ouverte à tous (M17 à Vétérans)

Engagements

En ligne sur le site de la FFE au plus tard le jeudi 9 novembre 23h59.

Pour les compétitions handisports : par mail (escrime68@gmail.com)

Les droits d'engagements sont fixés à 10 euros par tireur et par armes.

Coupe départementale d'escrime du Haut-Rhin

www.escrime68.fr



Arbitrage

Chaque club s'engage à fournir :

1 arbitre de 4 tireurs à 7 tireurs engagés par arme.

2 arbitres de 8 tireurs à 11 tireurs engagés par arme.

3 arbitres à partir de 12 tireurs engagés par arme.

Les arbitres seront indemnisés selon le tarif fédéral. Pour bénéficier de ce tarif, les arbitres devront se tenir toute à la disposition de l'organisateur durant toute la compétition.

Pour les arbitres en formation, les évaluations se feront sur demande à la CRA.

Rappel : un arbitre en formation départementale, arbitre les épreuves départementales au maximum de sa catégorie d'âge.

Directoire technique

Il sera formé sur place et tranchera sans appel les cas litigieux

Formule

Un tour de poules de classement puis tableau d'élimination directe (troisième place non tirée).

Tenue

Tenue réglementaire obligatoire aux normes FFE

L'attention des tireurs est particulièrement attirée sur l'article T15 du règlement international relatif à la responsabilité des escrimeurs : « les tireurs s'arment, s'habillent, s'équipent et combattent sous leur propre responsabilité et à leurs risques et périls... »

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, de perte ou de vol pouvant survenir aux participants ou aux spectateurs pendant la compétition

Récompenses

Elles seront remises à la fin de chaque compétition, aux 4 finalistes de chaque catégorie Homme et Dame dans les 30 minutes qui suivent la fin de la compétition.

Règles de courtoisie

Seuls les tireurs, arbitres et organisateurs seront autorisés sur les pistes

Tous les Tireurs attendant leur tour devront rester en bout de piste

Respect de la note de la FFE de Février 2008 (Communiqué de la commission des éducateurs)

Le fait de participer à la compétition implique de respecter le présent règlement.

Sécurité

Un médecin (du club de Colmar) sera présent durant toute la compétition.

Restauration

Le club de Colmar vous propose : petite restauration, buvette, ...

Repas chaud (tarif et réservation à colmar-escrime@wanadoo.fr)

Contacts : escrime68@gmail.com

Le président du CDE68 : Dominique ZINDERSTEIN 06 16 723 781

Le DTD du CDE68 : Maître Gérard GUICHERD 06 45 85 84 66